

Soif d'associativité

Là où l'exaltation de la réussite individuelle a pu façonner nos imaginaires, nous voyons émerger une demande croissante de sens, d'association et de coopération. Face à une conception très verticale de nos politiques publiques, il y a l'envie de plus de participation et d'horizontalité. Un contexte qui oblige à revoir durablement notre contrat social, et dans lequel le monde associatif a un rôle essentiel à jouer.

Philippe JAHSHAN, président du Mouvement associatif

La crise sanitaire que nous traversons se doublera d'une crise économique et sociale qui risque d'être profonde. Elle questionne à nouveau l'ensemble des politiques qui ont été à l'œuvre depuis quarante ans maintenant, et qui ont conduit à l'extension des pouvoirs du marché, dans les pays et au niveau international, et, en miroir de cela, au rétrécissement des capacités publiques d'action et de services. Nous avons perdu en capacité publique d'intervention et de régulation, nous avons perdu en autonomie économique, nous avons laissé s'accroître les inégalités sociales et territoriales. La crise sanitaire révèle de façon tragique ce qui s'était déjà révélé à diverses reprises ces dernières années. Rappelons-nous les dernières élections présidentielles, leur taux d'abstention record et l'effondrement historique du système des partis qui avait dominé les quarante années en question, ou encore le mouvement des « gilets jaunes » qui avait mis au-devant de ses revendications la justice fiscale, la transition écologique juste avec les populations les plus défavorisées, ou la demande de réinvestir dans les services de proximité.

Le mouvement qui s'était levé, sans tête ni commandement, ressemble à cette société de la défiance qui est à la fois en recherche de justice sociale et qui se méfie de toute représentation déléguée, verticale. La crise liée à la Covid-19 est venue figer l'ensemble, mais il est à parier que la rupture qu'elle provoquera, une fois le risque sanitaire évacué, viendra accentuer les fractures déjà à l'œuvre, dans notre pays comme au niveau planétaire.

Nous sommes entrés dans une ère nouvelle dont les équilibres ne sont pas encore établis. La fin des Trente Glorieuses a signé la fermeture d'une parenthèse particulière dans l'histoire de l'humanité et de l'économie capitaliste telle que nous l'avons connue. La mondialisation et l'accroissement du poids de la finance ont mis sous pression tous les marchés intérieurs, et en concurrence défavorable les classes moyennes des pays occidentaux, mais également atteint les limites environnementales. L'Observatoire

des inégalités l'avait déjà pointé, dans son rapport de 2017⁽¹⁾ : les inégalités s'accroissent ! Des territoires entiers se sont désertifiés, perdant tout accès aux services publics de base ou aux services médicaux. Seules les associations permettent encore de faire lien localement là où il n'y a plus rien, indique-t-il encore. Le mouvement des « gilets jaunes » a bien été un mouvement de revendication sociale, mais il a également exprimé une soif d'associativité, en réponse à un sentiment croissant d'injustice et d'isolement. Ce contexte constitue une lame de fond durable, avec lequel il faudra compter et autour duquel il faut repenser notre économie et notre contrat social, mais également notre fonctionnement démocratique. Il est aussi une opportunité pour le monde associatif, il l'oblige, même. C'est dans ce contexte que nous replaçons et analysons le fait associatif, en France.

Vitalité associative, vitalité des lieux de vie

Notre pays compte 1,5 million d'associations qui mobilisent jusqu'à 20 millions de bénévoles et emploient plus de 1,8 million de salariés, soit 4 % du PIB. C'est massif. Le processus de création associative demeure très dynamique, avec un ratio d'environ 70 000 nouvelles associations par an. Le bénévolat s'est fortement accru entre 2013 et 2017, passant de 13 à 20 millions d'individus⁽²⁾. La jeunesse en France fait partie de celles les plus désireuses d'engagement en Europe. Cela se vérifie notamment dans le succès croissant du service civique volontaire, qui ne répond qu'au tiers des demandes des jeunes. L'envie de s'engager dans des entreprises collectives dans un but autre que la lucrativité dénote une réelle dynamique citoyenne et conforte la modernité de la loi de 1901 et de son article premier. Elle confirme surtout que la perte de confiance dans ce qui est loin ou délégué nourrit en miroir une force de l'engagement direct, par soi-même, et auprès de soi.

C'est toute l'histoire de l'économie sociale et solidaire depuis ses origines, ou de l'associationnisme, qui ici réémerge : celle de « l'initiative citoyenne comme extension de la démocratie à l'économie », dont parle souvent Jean-Louis Laville, extension essentielle « pour que les lois du marché seules ne vident pas la citoyenneté de tout son sens »⁽³⁾.

Aussi, dans le contexte que nous vivons, l'actualité du fait associatif prend-elle toute sa force. Parce qu'elle permet de reconstruire du collectif par le bas, et de reconnecter ensuite avec l'action

(1) Voir www.inegalites.fr/Rapport-sur-les-inegalites-en-France-l-edition-2017-est-disponible.

(2) Viviane Tcheronog, *Le Paysage associatif français*, Juris Eds, 2019.

(3) Jean-Louis Laville, *L'Économie sociale et solidaire*, Points, 2016.

(4) Voir www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-noteo55.pdf.



L'économie associative n'obéit pas à un comportement dicté par les calculs de rentabilité et d'utilité individuelle, mais elle met en œuvre une activité non séparable du collectif dans lequel elle s'insère et reposant sur ses seules richesses : la force du travail et de l'engagement humain, qui est son premier capital.

publique; parce que c'est un cadre propice pour éviter le piège de l'ubérisation citoyenne, ou de la démocratie d'opinion. Les associations, de fait, transforment le plus souvent les indignations individuelles en réalisations collectives, c'est même souvent la racine de leur création. La vitalité associative est exceptionnelle et moderne, mais elle est très fragile et tout gouvernement devrait prendre la plus grande précaution à ne pas la fragiliser davantage. La toute récente étude du Conseil d'analyse économique sur le phénomène des « gilets jaunes »⁽⁴⁾ confirme nos intuitions : l'affaiblissement du tissu associatif local fait partie des critères majeurs qui expliquent la densité du mouvement. A contrario, là où il y a de la densité associative, les gens vivent mieux ! Les chercheurs ont notamment démontré que la seule question de l'emploi n'expliquait pas tout; mais que c'est celle, plus globale, de la « vie qui se retire », qui est bien plus essentielle. La vie qui se retire, c'est tout ce qui fait l'animation d'un territoire ou d'un quartier. C'est tout ce qui fait « lien » entre les gens.

« A côté des phénomènes de concentrations rendus nécessaires à l'échelle des plus grandes associations, nous constatons une souffrance grandissante de celles du "milieu de tableau", pour tenir les deux bouts. Tous les jours des territoires nous alertent sur la dégradation des conditions d'action des associations locales et de la relation avec les pouvoirs publics. »

Alors oui, la densification associative et articulée, ça met de la vie, ça remet du lien, ça remet de l'activité, ça permet la participation et ça recrée de la confiance en soi et dans les autres. Et pour cela, il est essentiel de nourrir la diversité de la vie associative, et ne pas la penser avec les schémas de l'économie de marché.

Tout cela est constitutif de ce qui tient un pays, et de ce qui continuera à faire société demain.

Dans la période que nous traversons, les questions citoyenne et associative devraient donc occuper non pas la périphérie de nos politiques, mais en constituer la centralité. Et maintenir au cœur de nos propres démarches celles qui visent à l'émancipation citoyenne doit constituer la première des préoccupations. Il s'agit bien de refaire de cet « art de s'associer », comme le disait Tocqueville, le premier des arts en démocratie.

Des mesures pour soutenir le tissu associatif

C'est pourquoi le Mouvement associatif plaide pour trois choses : premièrement, pour le déploiement d'une grande politique de soutien à la vie associative et à ses capacités émancipatrices, comme un axe central au cœur du contrat social. Pour toutes les raisons évoquées plus haut, pour redynamiser nos territoires, pour faire et donner droit de cité, et redonner pouvoir d'initiative collective aux citoyens.

Nous avons proposé que cette politique soit établie autour de quatre grands investissements, faisant du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) un instrument structurel et transversal de soutien à la vie associative tous secteurs confondus, cela notamment pour permettre :

- l'investissement redoublé pour la formation des bénévoles et pour le soutien à l'emploi associatif;
- l'investissement pour le soutien au développement associatif dans les territoires;

- l'investissement pour la structuration de la vie associative, les têtes de réseaux et les instruments locaux d'accompagnement des associations;

- l'investissement pour l'évaluation et le suivi qualité.

Nous ne disons pas que l'Etat seul doit pouvoir consentir à ces investissements, et il est tout à fait possible de rassembler divers financeurs de la vie associative, ainsi que nos propres moyens, mais l'effort budgétaire public doit être premier et massif, faute de quoi il ne peut y avoir de politique ambitieuse, structurée et pilotable en la matière. Il s'agit de savoir l'essentiel : comment, dans notre société dont la doctrine dominante a longtemps été à la rigueur budgétaire, on continue de consentir collectivement à financer ce qui ne rapporte pas (au sens strictement marchand du terme) ?

Face à cela, deux choix. D'abord, on peut faire en sorte qu'il rapporte ! Et c'est ce que font déjà beaucoup d'associations en hybridant les modèles pour équilibrer ce qui ne rapporte pas avec des activités qui rapportent. La démarche toutefois est complexe, et inaccessible à certains et pour certains secteurs ou services ; et elle exige surtout d'être toujours pensée eu égard à l'enjeu essentiel de préservation de l'intérêt général. Ce qui n'est pas chose aisée.

Le second choix – et les deux ne sont pas incompatibles –, c'est de faire pleine place à la valeur sociétale (souvent de long terme) créée par l'action qui ne rapporte pas, en reconnaissant qu'elle constitue un investissement majeur et incontournable pour notre cohésion sociale et pour bien vivre et faire ensemble. L'Etat, dans ce cadre, a la responsabilité de préserver et de développer cela.

Pour le moment, la prise en compte de ces propositions par le gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux. En attendant, la fragilisation du tissu associatif en France s'est poursuivie. A côté des phénomènes de concentrations rendues nécessaires à l'échelle des plus grandes associations, nous constatons une souffrance grandissante de celles du « milieu de tableau », pour tenir les deux bouts. Tous les jours il nous remonte des territoires des alertes sur la dégradation des conditions d'action des associations locales et de la relation avec les pouvoirs publics. Les efforts engagés par le gouvernement pour le déploiement de la philanthropie et du don privé prendront du temps à produire des effets. Il faudra l'acculturation des acteurs, les exigences en matière de compétences de part et d'autre, entre les mécènes et les associations etc., mais aussi de la cohérence dans les messages aux acteurs du mécénat, ce qui n'a pas forcément été le cas à ce jour. Mais surtout, cela ne pourra pas se substituer à l'effort direct des finances publiques !

(5) Voir les travaux du laboratoire de recherche Rameau, du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) ou l'étude du cabinet KPMG sur les diversités des modèles commanditée par Le Mouvement associatif et l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes), restituée en 2017. Voir www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agathe/etude_kpmg_modeles_socio-economiques_associatifs_public_externe.pdf.

(6) Note collective dirigée par Le Mouvement associatif (ex-Coordination permanente des coordinations associatives-CPCA), « Contribution à l'analyse des modèles socio-économiques associatifs », janvier 2014. Voir [https://fonda.asso.fr/system/files/fichiers/fichiers/typologie-revue.pdf](https://fonda.asso.fr/system/files/fichiers/typologie-revue.pdf).

(7) C'est aussi cela que nous proposons, notamment pour la réforme du Conseil économique, social et environnemental, où nous siégeons.

« La prédominance du prisme concurrentiel dans l'économie, conjuguée à la baisse des financements publics, a fragilisé les acteurs associatifs, suscitant des tensions de plus en plus dures sur les moyens de concilier le sens du projet associatif avec les contraintes croissantes de pérennisation des activités. »

Deuxièmement, nous avons besoin d'une reconnaissance plus grande et mieux protégée des spécificités du modèle socio-économique associatif, parce que l'économie associative, pour qu'elle se déploie, doit être comprise dans ce qu'elle est et ce dont elle nécessite.

Aux fondements de l'« économie associative »

Notre économie a été malmenée depuis quinze ans. La prédominance du prisme concurrentiel dans l'économie, conjuguée à la baisse des financements publics, a fragilisé les acteurs associatifs, suscitant des tensions de plus en plus dures sur les moyens de concilier l'éthique et le sens du projet associatif avec les contraintes croissantes de pérennisation des activités. Or l'économie associative n'obéit pas à une logique d'accumulation, ni à un comportement dicté par les calculs de rentabilité et d'utilité individuelle, mais elle met en œuvre une activité non séparable du collectif dans lequel elle s'insère et reposant sur ses seules richesses, c'est-à-dire sur la force du travail et de l'engagement humain qui est son premier capital. Et cela est essentiel ! Aussi, toute politique de financement pour le soutien de l'activité associative doit-elle toujours s'accompagner d'une attention accrue à sa nature et aux missions d'intérêt général qu'elle remplit.

Or entre Etat et économie de marché, les gouvernements successifs en France ont toujours eu du mal à comprendre que cette économie associative ne peut se penser sous quelque forme de soumission ou de mimétisme ni à l'un, ni à l'autre, mais au contraire dans sa souveraine existence, dans le respect de ce qu'elle est, complémentaire des deux autres.

Ce sujet est de plus en plus examiné au sein de nos réseaux⁽⁵⁾. Qu'en retire-t-on ? C'est que la diversité des modèles et leur résistance à toute standardisation font force de règle, tout en permettant de faire émerger trois piliers communs et liés : celui des leviers financiers, celui des richesses humaines et celui des alliances⁽⁶⁾. Aussi, cela passera par diverses mesures publiques nécessaires comme la pérennisation d'un cadre fiscal adapté, l'encouragement à la subvention pluriannuelle de soutien à l'initiative associative comme modalité prioritaire de financement, l'adaptation de la commande publique par des critères sociaux et environnementaux renforcés, la reconnaissance du modèle non lucratif au niveau européen, pour ne citer que celles-là ; mais aussi par le soutien et la reconnaissance de l'engagement associatif de toute forme et tout au long de la vie, par la simplification administrative pour faciliter le bénévolat, par sa formation et sa sécurisation. Cela passera enfin par l'investissement dans les capacités partenariales entre les trois entités, pouvoirs publics,



© OLIVIER ORTEIPA, LICENCE CC

Le mouvement qui s'est levé, sans tête ni commandement, ressemble à cette société de la défiance qui est à la fois en recherche de justice sociale et qui se méfie de toute représentation déléguée, verticale. La crise liée à la Covid-19 est venue figer l'ensemble, mais il est à parier que la rupture qu'elle provoquera viendra accentuer les fractures déjà à l'œuvre.

associations, entreprises, chacun dans sa fonction et dans son rôle. Enfin, on ne peut envisager le travail sur le modèle socio-économique de façon décorrélée des enjeux d'évaluation. Avant que d'être un outil de redevabilité auprès des bailleurs, cette évaluation doit permettre d'améliorer la qualité de l'action et de dire surtout, par les faits, la réalité et la totalité de la valeur démocratique, sociale et économique produite par les associations.

Il est « temps de rééquilibrer la balance »

Troisièmement, il faudra que ce sujet soit au cœur de la réforme constitutionnelle voulue par le président de la République, ou de toute modernisation de notre démocratie. Deux choses seront essentielles, dans ce cadre : savoir investir et organiser la participation citoyenne large aux politiques publiques, et permettant l'expression de toutes les catégories sociales, mais également la bonne articulation entre l'individu, reconnu dans son plein pouvoir citoyen, et les collectifs de citoyens que sont les organisations de la société civile, et qui sont les lieux où il agit et interagit avec d'autres, augmentant ainsi la légitimité de sa parole, mais aussi lui permettant de nuancer, modérer, débattre et délibérer dans des cadres collectifs. Et c'est nécessairement avec les deux réunis qu'il faudra organiser une meilleure capacité à consulter, à concerter, mais également à coconstruire et à co-évaluer les politiques. Tout cela dans le souci d'une élaboration plus équilibrée de la chose publique – devenue indispensable –, articulant horizontalité et verticalité à la fois et permettant de rebâtir de la confiance⁽⁷⁾.

Ce sont toutes ces dynamiques que le Mouvement associatif porte et a portées depuis 2017, et c'est tout ce qui doit guider cette politique. Il est temps de rééquilibrer la balance : la liberté économique ne

peut se penser sans la consolidation des filets de solidarité et de redistribution. Elle ne peut se penser sans donner la nécessaire garantie démocratique que ce qui est commun à tous doit échapper aux logiques commerciales : il ne peut y avoir une société qui tienne s'il n'y a plus que le marché seul et la concurrence de tous avec tous. Il est donc d'intérêt supérieur que puisse cohabiter, à côté d'une économie de marché, responsabilisée et comptable de ses retombées sociales et environnementales, une économie sociale et solidaire, non lucrative, associative et démocratique.

Nous vivons une époque de périls multiples, mais qui est tout aussi passionnante. C'est une période où les cadres qui ont forgé nos sociétés depuis deux siècles sont en train de se transformer. Cette transformation se fait aussi dans un contexte d'urgence climatique majeure, et dont l'horloge sonne pour tout le monde. Cela doit sans doute constituer l'horizon à partir duquel tout doit être repensé, et le monde associatif en sera une part centrale. ●

« La liberté économique ne peut se penser sans la consolidation, dans le même temps, des filets de solidarité et de redistribution. Elle ne peut se penser sans donner la nécessaire garantie démocratique que ce qui est commun à tous doit échapper aux logiques commerciales. »